

ANNUEL RÈGLEMENT 2025

Comité Départemental de
Seine Maritime



Seine Maritime



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



REFERENTIELS – LIENS – CONTACTS

World Aquatics :

- [Règlements de compétition](#)

FF Natation :

- [Règlement Annuel FFN 2024/2025](#)
- [Règlement Annuel Maîtres 2024/2025](#)

[Ligue de Normandie](#)

[Comité Départemental 76](#)

Adresses mail de contact du CD76 :

Présidence	presidenceffn76@outlook.com
Secrétariat	secretariatffn76@outlook.com
Trésorerie	tresorerieffn76@outlook.com
Officiels NC	ffn_normandie_officiels@outlook.fr

COMITÉ DE NATATION DE SEINE MARITIME

COMITE DE SEINE MARITIME
6 chemin des hauts sapins –76190 AUTRETOT

Alexandre BARREAU
Président
presidenceffn76@outlook.com

Brigitte GOSELIN
Secrétaire
secretariatffn76@outlook.com

Philippe RAS
Trésorier
tresorerieffn76@outlook.com

Corinne RAS
Trésorière adjointe

NATATION COURSE

Damien CATTIN-VIDAL
Président commission

EAU LIBRE

Damien CATTIN-VIDAL
Président commission

MAÎTRES

Corinne RAS
Présidente commission

NATATION ARTISTIQUE

Claire-Marie DEPAUW
Présidente commission

OFFICIELS

Dominique POIROT
Président commission
ffn_normandie_officiels@outlook.com

REFERENT MEDICAL

Dr Philippe LEGENDRE
Médecin

FONCTIONNEMENT INTERNE

Maud REVAULT
Membre

Cyril REVAULT
Membre - Sponsoring

REGLEMENT FINANCIER NATATION COURSE

Championnat - Meeting département

Droit d'engagement individuel **4 €** par épreuve

Droit d'engagement relais **8 €** par épreuve

Championnat départemental Avenirs

Droit d'engagement individuel **2,60 €** par épreuve

Droit d'engagement relais **5 €** par épreuve

Championnat départemental Benjamins(es)

Droit d'engagement individuel **15 €** par compétition

Interclubs

Interclubs **Avenirs et Benjamins(es)** **36 €** par équipe
Droit d'engagement par équipe

Interclubs **Toutes Catégories** **40 €** par équipe
Droit d'engagement par équipe

Frais de dossier (*)

Frais de dossier par structure **40 €** par réunion

Circuit Maîtres

Droit d'engagement par club participant **55 €**
au circuit départemental
(hors Défi Eau Libre – Jumièges)

Païement des engagements obligatoirement par carte bancaire sur extraNat.

(*) Les frais de dossier seront remboursés à l'issue de chaque compétition, sous réserve de satisfaire aux deux conditions suivantes :

- Avoir fourni le nombre minimum d'officiels requis selon le règlement technique de la compétition
- Avoir réglé les frais d'engagement sous 7 jours maximum après la clôture de la compétition

OFFICIELS – NATATION COURSE

Toute compétition doit réunir un jury au plus près conforme au règlement World Aquatics. Pour la natation course, une compétition ne peut être remontée sur le serveur fédéral (et donc prise en compte pour les différentes qualifications auxquelles elle donne accès) que si le jury comprend, à minima deux juges-arbitre et deux starters, un contrôleur des virages et un chronométreur par couloir, et ce pour chaque réunion.

Chaque club participant à une compétition de natation course doit déléguer un ou plusieurs officiels formés et à jour de leurs titres lors de chaque réunion de la compétition, en fonction du barème ci-dessous :

Championnats 76, Meetings 76

- **1 officiel pour 1 à 8 nageurs**
- **2 officiels pour 9 à 15 nageurs**
- **3 officiels pour 16 nageurs et plus**

Compétitions Avenirs et Benjamins

- **1 officiel pour 1 à 5 nageurs**
- **2 officiels pour 6 nageurs et plus**

Interclubs Toutes Catégories, Benjamins(es), Avenirs

- **1 officiel par équipe engagée**

Inscription des officiels aux compétitions :

Chaque officiel licencié dispose d'un accès à son [espace personnel « Officiel »](#) sur extraNat, qu'il est recommandé de maintenir à jour.

En complément, cet espace permet l'inscription des officiels aux compétitions (département, région) que le Comité Départemental 76 encourage à utiliser. A défaut, lors des engagements, il et aussi possible pour les clubs de déclarer les officiels.

Absence d'officiels :

Les frais de dossier ne seront pas remboursés aux clubs n'ayant pas respecté le barème ci-dessus (cf. règlement financier pour les conditions particulières).

En cas d'absence d'officiel(s), les nageurs du club concerné pourront ne pas être autorisés à prendre le départ des courses.

Formation des officiels :

La Ligue de Normandie et le Comité Départemental de Seine Maritime mettent en place des formations destinées aux officiels. Pour la Seine Maritime, les clubs peuvent proposer des candidats aux formation aux conditions suivantes :

- Le candidat doit être licencié pour la saison en cours
- Le dossier de candidature doit être déposé auprès du Comité Départemental avant l'entrée en formation

Le dossier est téléchargeable depuis le [site internet du Comité Départemental](#).

Les dates de formation des différents rôles (Chronométreur, Juge, etc.) et des sessions de recyclage seront communiquées sur le site internet du Comité.

CIRCUIT 76 HIVER AVENIRS / BENJAMINS

JANVIER-MARS 2025

Principes d'organisation :

- Compétitions préalables en 2 plots de secteur (« Rouen » / « Le Havre ») qualificatives autour du mois de février 2025
- Répartition des effectifs sur les plots par secteurs permettant un format court à la ½ journée, avec les Benjamins(es) le dimanche matin, les Avenirs le dimanche après midi
- Une finale départementale (plot 3) fin mars 2025, le samedi pour les aveniris et le dimanche pour les benjamins(es) ayant participé aux 2 plots qualificatifs
- Parcours basé sur les trophées nationaux du nageur complet et du « 4 nageur »

Secteurs :

- **Ouest** « Le Havre / Dieppe » : CNH, ASCH, HAC Nat, CSG, CNY, Fauville Cx, Fécamp, AN Montivilliers, CMN Dieppe
- **Est** « Rouen / Pays de Bray » : Vikings de Rouen, MSA, Requins Couronnais, CN Oissel, Espadon Gd Quevilly, St-Etienne Rvy, AS Gournay, US Forges

Catégories 2025 :

Avenirs	Filles & Garçons
Avenirs 1&2 (10 et-)	2015 et +
Avenirs 3 (11ans)	2014

Benjamins(es)	Filles & Garçons
Benjamins(es) 1 – B12	2013
Benjamins(es) 2 – B13	2012

CIRCUIT 76 HIVER AVENIRS / BENJAMINS JANVIER-MARS 2025 (suite)

Epreuves qualificatives (Plots 1&2):

Les nageurs(es) sont tenus(es) de participer à toutes les épreuves correspondantes au classement final par plot.

Plot 1		Plot 2	
Avenirs 1,2,3	Avenirs 1,2,3 : 50 Dos/Brasse 50 Brasse/Cr Relais 8x25 NL mixte* Avenirs 3 en complément : 50 Pap/Dos	Avenirs 1,2,3	100 4N 2 50m de spé au choix Relais 4x50 4N mixte*
Benjamins(es)	B12 : 100 Dos / 100 NL / 200 4N 50 Pap / 50 Brasse B13 : 200 Dos / 200 NL / 100 4N 50 Pap / 50 Brasse	Benjamins(es)	B12 : 100 Pap / 100 Brasse / 200 4N 50 Dos / 50 NL B13 : 200 Pap / 200 Brasse / 100 4N 50 Dos / 50 NL

*Mixte = Class F&G confondus + aucune limite de répartition F/G

Récompenses :

Plots Qualificatifs : les 3 premiers(es) par catégorie et par sexe seront récompensés(es) au total des point de table de cotation FFN cumulé à l'issue de toutes les épreuves de la réunion.

Finale départementale (Plot 3) - Qualification :

- Avoir participé aux 2 plots qualificatifs.
- Pour les benjamins(es), les nageurs doivent obligatoirement choisir 2 50m parmi les 4 au programme

Attention, le programme de la finale permettra d'accéder au classement national « nageur complet » Benjamins(es) basé sur les nages suivantes:

- **B12** : 200 4N + 800 NL + 1x50 au choix
- **B13** : 400 4N + 800 NL + 1x50 au choix

Récompenses :

Les 8 premiers(es) par catégorie et par sexe seront récompensés(es) au total des points de table de cotation FFN cumulés à l'issue de toutes les épreuves de la réunion.

CALENDRIER PREVISIONNEL T1-T2 2025

Comité Départemental 76

Date	Evènement départemental Natation Course
26 janvier 2025	Meeting <i>Maîtres DCN</i>
1 ^{er} février 2025	Avenirs Plot 1 – Secteur ouest « Le Havre-Dieppe »
1 ^{er} février 2025	Avenirs Plot 1 – Secteur est « Rouen-Pays de Bray »
2 février 2025	Benjamins(es) Plot 1 – Secteur ouest « Le Havre-Dieppe »
2 février 2025	Benjamins(es) Plot 1 – Secteur est « Rouen-Pays de Bray »
1 ^{er} et 2 mars 2025	Championnat départemental 76 printemps
8 mars 2025	Avenirs Plot 2 – Secteur est « Rouen-Pays de Bray »
9 mars 2025	Avenirs/Benjamins(es) Plot 2 – Secteur ouest « Le Havre-Dieppe »
9 mars 2025	Benjamins(es) Plot 2 – Secteur est « Rouen-Pays de Bray »
23 mars 2025	Meeting ASC Le Havre
29 mars 2025	Finale départementale Avenirs Plot 3 – Tous secteurs
30 mars 2025	Finale départementale Benjamins(es) Plot 3 – Tous secteurs
6 avril 2025	Meeting <i>Maîtres Grand Couronne</i>
26 et 27 avril 2025	Meeting CVR - Avenirs/Benjamins(es)
4 mai 2025	Poule départementale Interclubs Benjamins(es)
11 mai 2025	Avenirs Plot 4 – Tous secteurs
18 mai 2025	Meeting <i>Maîtres MNCE</i>
24 mai 2025	Meeting <i>Maîtres Jumièges (Eau libre)</i>
1 ^{er} juin 2025	Finale <i>Maîtres 76 – Meeting CNH</i>
7 et 8 juin 2025	Championnat départemental 76 été
15 juin 2025	Meeting ANM (à confirmer)

Attention

- Le calendrier est susceptible d'évoluer en cours de saison.
- En cas de modification, la mise à jour sera communiquée au plus tôt sur le [site Internet du Comité Départemental 76](#) et une information sera délivrée aux clubs par mail.

DISPOSITIONS PARTICULIERES COMPETITIONS NATATION COURSE

Déclaration et création d'une compétition en ligne sur le serveur fédéral :

Cette action est réalisée par le Comité Départemental 76, avant la période d'engagement prévue.

Période d'engagement :

En règle générale, et sauf problème technique ou logistique exceptionnel:

- l'**ouverture** de la compétition aux engagements aura lieu au moins **10 jours** calendaires avant le début de la compétition
- la **cloture** des engagements aura lieu **3 jours** calendaires avant le début de la compétition

Par exemple pour une compétition débutant un Samedi:

Ouverture des engagements au plus tard le mercredi matin de la semaine précédente, et cloture des engagements le mardi (23:59) de la semaine de compétition

Engagements tardifs ou hors délai :

Sous réserve de disponibilité, le Comité Départemental 76 peut accepter des engagements au delà de la période d'engagement.

Ceux-ci sont techniquement possibles jusqu'au début de la compétition.

Attention, le Comité Départemental 76 se réserve le droit de refuser un engagement tardif.

Réunions techniques préparatoires :

Le Comité Départemental 76 s'efforcera d'organiser une réunion technique préparatoire avant les compétitions qu'il organise.

Ces réunions sont animées par un représentant du Comité Départemental 76, le jury de tête désigné pour la compétition et au moins un représentant des structures engagées y sera convié.

BENEFICIER DU SERVEUR FEDERAL (extraNat) POUR LES MEETINGS CLUB

Déclaration et création d'une compétition en ligne sur le serveur fédéral :

Toute compétition respectant les règlements World Aquatics et FFN **peut** être déclarée sur le serveur <https://www.extranat.fr>. Seule l'Institution peut déclarer une compétition sur le serveur, à savoir :

- La Fédération Française de Natation : les compétitions fédérales nationales et interrégionales, les Meetings Internationaux et Nationaux labellisés par la FFN
 - Les Ligues régionales : les compétitions institutionnelles régionales et les Meetings labellisés régionaux
 - Les Comités départementaux : les compétitions institutionnelles départementales et les Meetings de niveau départemental
- C'est l'Institution qui va déclarer la compétition sur le serveur et en déléguer la gestion à la structure organisatrice.
- Dans le cas d'un Meeting club, l'Institution déclare la compétition au regard des informations transmises par le club et indique le club comme gestionnaire. Le club organisateur, désigné comme gestionnaire, pourra alors se connecter sur son extraNat pour terminer de créer la compétition (tarifs, catégories, programme...) et la publier pour qu'elle soit accessible aux engagements.

Conditions d'accès à la création d'une compétition Meeting Club en ligne sur le serveur fédéral par le Comité Départemental 76, sous réserve de l'exactitude des renseignements fournis concernant la manifestation :

- Participation à la vie fédérale: La structure à laquelle le club appartient et organisatrice de la manifestation participe aux assemblées générales du Comité Départemental 76 tous les ans.
- Le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs. Les équipements de sécurité et de secours aux personnes sont conformes à la législation en vigueur et accessibles à tout moment de la manifestation aux organisateurs.
- L'accès à l'équipement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil maximale.
- Le bassin utilisé est conforme à la réglementation de la Fédération Française de Natation et conforme pour la validation d'éventuels records.
- Devoir prendre contact avec les officiels déclarés dans le jury de tête (Juge-Arbitre et Starter) et obtenu leur accord.
- Les officiels FFN devront être licenciés et à jour de leurs recyclages.

Modalités pratiques de demande :

Contactez le comité départemental 76 au moins un mois avant la date de la manifestation, obligatoirement par mail à l'une des adresses suivantes: presidenceffn76@outlook.com OU secretariatffn76@outlook.com

Le Comité Départemental 76 se réserve toutefois le droit de refuser la création de la compétition sur le serveur fédéral, indépendamment du respect des conditions décrites ci-dessus, pour des raisons motivées telles que la compatibilité avec le calendrier fédéral.

Bien que possible, la disponibilité de l'équipement de compétition (Dispositif de départ, HP, Sono, etc.) n'est pas garantie par le Comité Départemental 76.